

Solution Gestion

HONORAIRES de l'AGENCE (T.V.A. incluse)

LOCATION

Frais d'agence à la charge du locataire et du propriétaire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail :

ZONE TRES TENDUE : $12 \ \mbox{\ensuremath{\text{C}}}\ TTC\ le\ m^2$

ZONE TENDUE : 10 € TTC le m²

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3 € TTC le m²

- Pour la location des boxes et des parkings : Forfait 100 €

Recherche du locataire : Forfait 100 € à la charge du bailleur

GESTION

Frais d'agence à la charge du locataire et du propriétaire :

- Honoraires de gestion hors assurance 7.5% TTC
- Honoraires de gestion avec garantie des loyers impayés + DI 10% TTC

- Toute prestation de service pour une activité professionnelle doit faire l'objet d'une facturation au dessus de 25 € (Article L.113-3 du code de la consommation).
- Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale (Décret n° 79-638 du 27 juillet 1979).

SOLUTION GESTION